

Pôle hockey-padels : Réponses aux questions

Table des matières

1. Quel est le projet exactement ?.....	3
2. Pourquoi le padel et le hockey ?.....	3
3. La problématique de l'eau ?.....	4
4. Quel avenir pour le terrain après son utilisation ?.....	5
5. Comment financer le projet ?.....	6
6. Avez-vous un club ?.....	7

1. Quel est le projet exactement ?

Face du Hall omnisports, la Commune de Grez-Doiceau se prépare à élargir son offre sportive grâce à la construction de deux terrains de padel semi-couverts et d'une infrastructure de hockey ! Ce projet d'envergure promet de renforcer la dynamique sportive locale, offrant aux citoyens gréziens une opportunité unique de s'adonner à ces sports dans un environnement moderne et confortable.

Avec une volonté affirmée dans la Déclaration de politique communale 2018-2024 de créer un club promoteur du sport collectif féminin, la réalisation du terrain de hockey va permettre de rencontrer cet objectif ! Son inauguration est prévue pour la prochaine saison en août 2024. Cette nouvelle installation offrira aux amateurs de hockey, jeunes et moins jeunes, un espace de jeu de qualité pour pratiquer dans des conditions optimales un sport dont le fair-play est l'une des valeurs maîtresses. Outre le grand terrain, un deuxième pour l'entraînement des plus jeunes au format 1/8 sera également disponible, permettant aux sportifs de perfectionner leurs compétences et de faciliter l'entraînement et les matchs de différentes catégories d'âges simultanément. Ce petit terrain d'entraînement répond à la volonté de la commune de favoriser le développement d'un futur club local de hockey, tout en offrant des conditions idéales pour la formation des jeunes joueurs.

2. Pourquoi le padel et le hockey ?

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande aux adultes âgés de 18 à 64 ans de pratiquer au moins 150 minutes d'activité physique d'intensité moyenne à modérée par semaine. Elle recommande également que les enfants et les jeunes âgés de 5 à 17 ans pratiquent quotidiennement au moins 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à vigoureuse.

En 2018, moins d'un tiers (30 %) de la population adulte (18 ans et plus) répondait à ces recommandations. Les hommes (36 %) sont plus nombreux à s'y conformer que les femmes (25 %). Et seulement un garçon sur cinq (20 %) et une fille sur huit (13 %) âgés de 11 à 18 ans satisfont à ces recommandations.¹

Afin de satisfaire à ces recommandations, il est important de multiplier et de diversifier l'offre sportive. Pour rappel, l'activité physique (source OMS²):

- Est bénéfique pour la santé du cœur, du corps et de l'esprit.
- Contribue à la prévention et à la prise en charge des maladies non transmissibles telles que les maladies cardiovasculaires, le cancer et le diabète.
- Réduit les symptômes de dépression et d'anxiété.
- Améliore les capacités de réflexion, d'apprentissage et de jugement.
- Garantit une croissance et un développement sains chez les jeunes.
- Améliore le bien-être général.
- Les personnes ayant une activité physique insuffisante ont un risque de décès majoré de 20 % à 30 % par rapport à celles qui sont suffisamment actives.

¹ <https://www.belgiqueenbonnesante.be/fr/etat-de-sante/determinants-de-sante/activite-physique>

² <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/physical-activity>

Le padel est un sport qui se joue en double, il est en plein essor depuis plusieurs années. En Europe, 6 600 terrains ont été construits rien que sur l'année 2022, Il séduit de plus en plus d'adeptes grâce à son caractère convivial et facile dès les premiers coups de raquette. Le padel touche toutes les catégories d'âge aussi bien les hommes que les femmes.

Le hockey a connu une incroyable croissance depuis 2010. Sur les sept dernières années, le hockey a connu une croissance de +70%. Ceci est marqué par les résultats des équipes nationales Dames et Messieurs qui cumulent les récompenses olympiques et mondiales. Il est le sport collectif extérieur avec la meilleure répartition de genre et plaît aussi bien aux hommes qu'aux jeunes filles et aux dames. La part de pratiquantes féminines est évaluée à 40% dans les clubs de hockey. Bien loin devant le football (10%) et le rugby (20%). A l'heure actuelle, une fille désirant pratiquer un sport collectif extérieur en compétition à Grez-Doiceau n'a guère le choix que de se tourner vers le football. Une commune de 14 000 habitants mérite une offre sportive plus diversifiée.

Comme mentionné ci-dessus, la pratique sportive chez les femmes est en moyenne moins intensive et moins fréquente que celle des hommes, ce qui souligne l'importance de promouvoir la pratique sportive féminine. Cet objectif figure d'ailleurs comme une des cinq orientations prioritaires de l'ADEPS pour l'année 2023. Au même titre que la pérennisation de l'activité sportive des plus de 35 ans. Objectif également atteint par la pratique du hockey puisque ce dernier est un sport à spécialisation plus tardive³.

3. La problématique de l'eau ?

La RCA a demandé un permis afin de forer et d'exploiter une prise d'eau souterraine. Permis d'exploitation de classe 3 (entre 0 et 3000 m³/an) soit bien de deçà des industries se voyant octroyer des permis de classe 2 (entre 3000 m³ et 10 millions de m³/an) ou même de classe 1 (plus de 10 millions de m³/an). Cette demande a été introduite en juin 2023 et a été complétée administrativement à la mi-novembre. Soucieuse de ses finances, la RCA de Grez-Doiceau a fait le choix d'un puits, car les 3000 premiers m³ d'eau sont exonérés de prélèvement, et ce chaque année. Autrement dit, cette eau sera gratuite.

Nous tenons à préciser que la RCA mettra tout en œuvre afin de limiter et de préserver cette ressource naturelle avec une utilisation parcimonieuse des réserves hydriques. L'eau qui servira à mouiller le terrain ne proviendra pas uniquement du puits, car conformément au Cahier Spécial des Charges, le projet prévoit un réseau de drains (tuyau annelé en PVC ayant un diamètre de 80 millimètres, pour une longueur totale de 1 860 mètres sous les terrains de hockey répartis comme suit : 1 628 mètres pour le terrain principal et 232 mètres pour le terrain d'entraînement). Ces drains sont destinés à récolter les eaux pluviales ainsi que celles issues de l'arrosage des terrains et à les conduire aux citernes enterrées, raccordées en série, prévues également au projet. Et ce, pour une capacité de stockage de 3 x 20 000 l, soit 60 000 l.

Outre l'alimentation en eau via le drainage des deux terrains, les trois citernes récupéreront également l'eau de pluie issue de la structure couvrant les deux terrains de padels, soit 652,38 m², qui alimenteront aussi ces citernes.

³ <https://hockey.be/fr/multiskillz/>

Les eaux pluviales provenant du bâtiment vestiaires seront quant à elles récupérées dans une citerne de 10.000 l afin d'alimenter l'eau des différents WC des vestiaires.

Le tapis synthétique, de dernière génération, qui sera placé, permettra également de diminuer la fréquence d'arrosage du terrain. Ce revêtement sera un revêtement Lano S Tec Solution. Ce dernier permet une rétention d'eau supérieure à un tapis standard. Pour garder l'eau plus longtemps et diminuer donc la fréquence d'arrosage, le tapis est développé avec une fibre frisée qui offre un rapport longueur frisée - longueur étirée le plus haut du marché actuel. De plus, la densité de fibre est haute (80 319 touffes/m² – ISO1763), ce qui permet d'augmenter la rétention d'eau du tapis. Ce tapis a également l'avantage d'être homologué FIH National, offrant même la possibilité de jouer sans être arrosé pour des matchs à un niveau national.

Ce revêtement synthétique bénéficie d'une homologation par la Fédération Internationale de Hockey validé par une étude de l'université de Gand, précisant que le modèle qui sera placé à Grez-Doiceau ne nécessitera en configuration humide que de 1 l/m² afin de pouvoir pratiquer le hockey dans de parfaites conditions. Sur la base de cette donnée et considérant la dimension du terrain ainsi qu'un planning d'entraînements, notre consommation annuelle d'eau prélevée est estimée entre 1 000 m³ (si récupération de 25%) et 1 800 m³ (si récupération de 50%). Cette fourchette correspond totalement aux consommations réelles des clubs en activité de la région. Sachant qu'une saison de hockey est généralement composée de 20 rencontres, soit 20 semaines : de septembre à novembre puis de mars à mai, nos calculs sont donc prudents puisque nous tablons sur une saison de 26 semaines.

Comme mentionné ci-dessus, l'impact financier du coût de l'eau est estimé à 0 € en cas de forage, car les 3000 premiers m³ sont annuellement exonérés de prélèvement. En cas de non-obtention du permis de forage, cela coûterait à la RCA entre 5000 € et 9000 €/an pour de l'eau de distribution.

Conformément au cahier spécial des charges, le remplissage des citernes pourra être contrôlé en temps réel par la fourniture d'un système de gestion de l'arrosage. La RCA pourra donc en tout temps connaître le niveau de remplissage des trois citernes d'eau grâce à une sonde immergée. Mais encore, tous les puits devant disposer d'un compteur, la RCA et son Conseil d'Administration pourront donc connaître avec précision les volumes d'eau prélevés. Les quantités pourront être arbitrées par cet organe, qui saura prendre ses responsabilités, en fonction des situations climatiques et selon les décisions des différents niveaux de pouvoir.

4. Quel avenir pour le terrain après son utilisation ?

Qu'advient-il du revêtement synthétique lorsqu'il devra être remplacé ? Il faut tout d'abord savoir qu'en fin de cycle, uniquement le tapis devra être enlevé. La sous-couche a, elle, une durée de vie beaucoup plus longue. Lorsque ce moment sera venu, la RCA analysera toutes les possibilités qui s'offrent à elle : l'incinération et la mise en décharge ne sont pas les seules options ! De plus en plus de solutions sont mise en place afin d'encourager le recyclage et la revalorisation des tapis de hockey. Actuellement, la pression du marché encourage les fabricants à produire des surfaces entièrement recyclables.

Différentes entreprises proposent de valoriser le terrain lorsqu'il devra être remplacé. Le maître d'œuvre désigné pour la construction du pôle hockey/padels collabore avec l'entreprise Rematch, spécialisée dans le recyclage des tapis synthétiques. Ce dernier est pionnier et leader mondial du recyclage de revêtement synthétique grâce à plusieurs sites de recyclage en Europe et dans le monde. Leur site le plus proche, situé aux Pays-Bas, peut recycler 55 000 tonnes/an soit l'équivalent de 250 terrains.

Les terrains peuvent être recyclés à 95%, ils sont tout d'abord démontés sur place en bande de 2 m de large, et sont ensuite roulés et emballés de façon hermétique afin de ne pas disperser la matière durant le transport. Arrivés à l'usine de traitement, les ballots de tapis sont stockés par lot en attendant de pouvoir subir le processus de recyclage. Ce processus ne nécessite ni eau, ni produits chimiques. Les matières recyclées sont propres à 99% et leur origine est connue grâce au numéro de lot attribué à chaque terrain. Les produits du processus de recyclage sont du sable, du caoutchouc, des fibres et des matières de support. Ces matières recyclées sont réutilisées dans différentes filières de revalorisation et peuvent notamment servir à créer de nouveaux terrains, réutiliser le sable dans la construction, servir comme matière de remplissage, créer de nouvelles pièces pour l'industrie grâce au moulage.

Consciente des enjeux climatiques, la FIH a entamé un processus visant à jouer au hockey sur des terrains non mouillés dans le futur. Ces terrains, dont aucun n'a encore été placé en Belgique, sont à l'heure actuelle en phase de test. Nos voisins de Wavre accueilleront en 2026 la Coupe du Monde de Hockey et cet événement sera la première compétition se déroulant sur un tel revêtement. Lors de la rédaction du cahier des charges, la RCA a étudié cette problématique en collaboration avec la Ligue Francophone de Hockey. La RCA a fait le choix assumé de placer un terrain mouillé, car ce sont les terrains bénéficiant des meilleures avancées technologiques en matière de jeu.

La FIH autorisera toujours pendant une longue période post Coupe du Monde 2026, l'utilisation des terrains mouillés. Le renouvellement du parc mondial de terrains de hockey ne se fera pas sans une période de transition permettant à tous les acteurs de se conformer aux nouveaux objectifs. Notons qu'à l'heure actuelle, le parc belge de terrains est constitué de terrains mouillés, semi-mouillés et sablés. Ceci marque la souplesse de la FIH et des fédérations nationales vis-à-vis de l'utilisation de différentes surfaces. Les compétitions pourront donc se donner longtemps encore sur le tapis qui sera placé à Grez-Doiceau. Le cas échéant, si la technologie des nouveaux terrains a fait ses preuves, le second revêtement pourrait éventuellement être non mouillé.

5. Comment financer le projet ?

Pour financer un projet d'une telle envergure, la Régie Communale Autonome de Grez-Doiceau a obtenu un soutien considérable : la Région Wallonne a subsidié le projet à hauteur d'1,5 million via Infrasport tandis que la Province du Brabant wallon a accordé une subvention de 80 000€ pour les deux terrains de padel. Ces fonds sont essentiels pour la réalisation de ce beau projet qui bénéficiera aux Gréziens, mais également à nos voisins des communes adjacentes. Le développement de ce pôle sportif ne nécessitera pas de moyens budgétaires particuliers pour la Commune de Grez-Doiceau. En effet, le modèle financier est fondé sur l'autofinancement de ce projet. Le remboursement de la partie non subsidiée de l'investissement et les frais de fonctionnement et d'entretien d'une telle nouvelle infrastructure seront couverts par les recettes de mise à disposition des infrastructures... et tout particulièrement grâce aux terrains de padel couverts accessibles toute l'année, gérés par le Hall omnisports.

La création un terrain de hockey n'empêchera pas de continuer les autres projets sur lesquels nous nous sommes engagés. Il n'y aura pas d'impact sur les investissements futurs et nécessaires à la diminution des émissions CO² de la Commune.

Considérant la question de la TVA, rappelons que la RCA est assujettie à la TVA et reste parfaitement dans ces balises légales. C'est d'ailleurs pour cela qu'Infrasports ne nous subsidie pas sur la TVA. Le pôle hockey/padel sera générateur de recettes sur lesquelles de la TVA sera appliquée, la cafétéria profitera également des retombées économiques

6. Avez-vous un club ?

Pourquoi créer un terrain de hockey alors qu'il n'y a pas encore de club ? A cette question, nous répondons par l'inverse : vaut-il mieux avoir un club sans terrain ? Certes, plusieurs clubs existants ont débuté sans avoir leur propre terrain, dans leur propre commune. Tous nous ont confiés que cette situation avait été pour eux très inconfortable. Les parents devant multiplier les déplacements, parfois dans deux villes différentes sur la même semaine pour suivre les entraînements de leurs enfants.

Le Brabant wallon est un territoire de hockey, de nombreux jeunes désirent commencer cette activité sportive et il est important pour nous de leur permettre un tel épanouissement proche de chez eux. De plus, cette demande ne fera qu'augmenter puisque les Jeux Olympiques 2024 se dérouleront à Paris, l'engouement médiatique sera à son apogée autour des équipes nationales belges. Mais encore, Wavre accueillera en 2026 la Coupe du Monde de hockey ! Un évènement international se déroulant dans la commune voisine aura une résonance incroyable auprès des jeunes des environs. Tous les clubs ne pourront répondre à cet engouement puisque bon nombre d'entre eux arrivent à saturation dans leurs infrastructures respectives.

La RCA a la volonté d'être un tremplin à la création d'un club de hockey local, familial et non élitiste. Club dans lequel les équipes féminines et masculines seront sur un pied d'égalité. De nombreux contacts ont été établis et nous avons reçu des candidatures de Gréziens intéressés de s'impliquer dans un nouveau club dans leur commune.

A Grez-Doiceau, nous visons qu'avec notre terrain et celui d'entraînement, le club pourra compter jusqu'à 600 membres après quelques saisons ! Plus de 250 gréziens pratiquent déjà le hockey. Notre futur terrain, leur offrira donc l'opportunité de s'entraîner près de leur lieu de résidence. Mais c'est également une bonne nouvelle pour les clubs avoisinants, car cela permettra de regrouper les clubs d'une même région dans un championnat, diminuant ainsi les déplacements plus lointains. Moins de kilomètres parcourus pour assister aux matchs, donc moins d'émissions de CO₂ et moins de trafic routier.

Parce que le sport dépasse les frontières communales, Grez-Doiceau et Beauvechain ont décidé de collaborer davantage. La proximité géographique et l'accessibilité du Hall omnisports y contribuent bien sûr. Comme déjà initié par la Ligue Francophone de Hockey, les deux communes proposeront à leurs écoles de développer des programmes d'initiation au hockey. Nous n'avons pas attendu la formation du club pour cela. A travers son programme « hockey to school », la Ligue francophone a déjà formé les professeurs d'éducation physique à la pratique scolaire du hockey. Cette formation fut une belle réussite et l'apprentissage de cette discipline pourra être intégrée à la programmation annuelle dès la rentrée. Le matériel pédagogique nécessaire a déjà été acquis par le hall sportif.